

---

**PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

---

**MESURES DE PUBLICITE POUR L'ENQUETE PUBLIQUE**

**AVIS AU PUBLIC**

Commune de Cabrières d'Avignon

Enquête publique unique portant sur :

**La révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Dont l'objet est la suppression du périmètre de la servitude « zone non aedificandi » à l'entrée Est du hameau de Coustellet et la définition des dispositions adaptées à ce site.

Par arrêté n°2021-03 du 29 avril 2021, le maire de Cabrières d'Avignon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique unique relative au projet de révision allégée n°1 du PLU.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 7 juin au mardi 6 juillet 2021, soit 30 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu ses rapports, le conseil Municipal de Cabrières d'Avignon devra délibérer pour approuver la révision allégée n°1 du PLU.

M. René DUBUY, ingénieur en chef hors classe retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de Cabrières d'Avignon pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 7 juin au 6 juillet 2021 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Les dossiers sont aussi consultables sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci et sur le site de la commune (<https://www.cabrieresdavignon.fr>). Une adresse internet dédiée permettra de recueillir les observations du public ([enquetepublique-cabavignon@orange-business.fr](mailto:enquetepublique-cabavignon@orange-business.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- lundi 7 juin matin de 9h à 12h
- mercredi 23 juin de 9h à 12h
- mardi 6 juillet de 14h à 17h

Madame le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon représente l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées concernant les dossiers de révision allégée n°1 du PLU.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'Article 2, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, Madame le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Madame le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Cabrières d'Avignon le dossier avec son rapport dans lesquels figurent ses conclusions motivées.

Une copie des rapports du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de Vaucluse et à M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes

Un mois après la fin de l'enquête publique, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Cabrières d'Avignon, pendant une durée d'un an